SECTION A — NÉCESSITÉS COURANTES DE LA VIE

A63 SPORTS; JEUX; DISTRACTIONS

A63B MATÉRIEL D'ÉDUCATION PHYSIQUE, DE GYMNASTIQUE, DE NATATION, D'ESCALADE OU D'ESCRIME; JEUX DE BALLES; MATÉRIEL D'ENTRAÎNEMENT (appareils pour l'exercice passif, massage A61H)

Schéma général

APPAREILS DE GYMNASTIQUE
- Barres; Poutres d'équilibre....1/00, 3/00, 4/00
- Appareils pour le saut; échasses....5/00, 6/00, 25/00
- Appareils à suspension libre; mâts à grimper ou agrès ou portiques....7/00, 9/00
- Massues....15/00
- Autres appareils....17/00-23/00, 26/00
- Commandes....24/00

APPAREILS POUR DES SPORTS DÉTERMINÉS
- Grimper, alpinisme....27/00, 29/00
- Natation....31/00-35/00
- Balles....37/00-47/00
- Equipement pour le golf....53/00-57/00
- Autres équipements pour jeux de balles....49/00, 51/00, 59/00, 61/00, 63/00
- Objets à lancer....65/00
- Appareillage d'entraînement....69/00

AUTRES JEUX SPORTIFS; AUTRES ACCESSOIRES....67/00, 71/00

Appareils d'exercice [3]

1/00 Barres fixes
1/04 • Nettoyage des barres

3/00 Barres parallèles ou appareils de gymnastique similaires

4/00 Poutres d'équilibre [5]

5/00 Appareils pour le saut (tapis de saut A63B 6/00; pour la course à pied ou les sports hippiques, p.ex. haies, A63K) **[5]**
5/02 • Poteaux pour saut en hauteur
5/04 • • Cordes pour ceux-ci
5/06 • Perches pour saut en hauteur
5/08 • Tremplins (du type trampoline A63B 5/11) **[5]**
5/10 • • pour sports nautiques
5/11 • Trampolines **[5]**
5/12 • Appareils d'appui pour exercices de voltige, p.ex. chevaux d'arçon, chevalets de saut, tables de saut
5/16 • Dispositifs d'entraînement au saut; Dispositifs pour saut de ballon; Accessoires auxiliaires de saut
5/20 • Cordes à sauter
5/22 • Obstacles disposés sur le sol pour exercices de saut à la corde

6/00 Tapis ou moyens analogues pour amortir les chocs lors du saut ou en gymnastique ou analogue [5]
6/02 • pour se recevoir, p.ex. lors du saut à la perche **[5]**

7/00 Appareils de gymnastique à suspension libre
7/02 • Anneaux; Trapèzes
7/04 • Cordes à grimper
7/06 • Manèges à cordes pendantes
7/08 • Appareils pour funambules

9/00 Mâts à grimper, agrès ou portiques

15/00 Massues pour la gymnastique ou analogue
15/02 • avec dispositifs lumineux

17/00 Appareils de gymnastique combinant plusieurs éléments tels que câbles, échelles, poutres, glissoires
17/02 • non séparables
17/04 • séparables

19/00 Cerceaux de sport
19/02 • Cerceaux à mouvement libre, p.ex. roues d'éducation physique
19/04 • mobiles sur châssis

21/00 Appareils de gymnastique pour développer ou fortifier les muscles ou les articulations du corps en surmontant des résistances, avec ou sans dispositifs de mesure (leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00)
21/002 • isométriques ou isocinétiques, c. à d. à variation importante de force, sans mouvement musculaire important **[5]**
21/005 • utilisant des dispositifs résistants électromagnétiques ou électriques **[5]**
21/008 • utilisant des dispositifs résistants hydrauliques ou pneumatiques **[5]**

21/012 • utilisant des dispositifs résistants à friction **[5]**
21/015 • • comprenant des éléments tournants ou oscillants **[5]**
21/018 • • comprenant une corde se déplaçant par rapport à la surface d'éléments **[5]**
21/02 • utilisant des dispositifs résistants élastiques **[5]**
21/04 • • ancrés à une structure fixe
21/045 • • comprenant des éléments de torsion **[5]**
21/05 • • Eléments comprimés axialement **[5]**
21/055 • • Eléments du type à extension **[5]**
21/06 • Poids actionnés par l'utilisateur **[5]**
21/062 • • comprenant un guide pour des rangées verticales de poids **[5]**
21/065 • • portés sur le corps de l'utilisateur **[5]**
21/068 • • utilisant le propre poids de l'utilisateur **[5]**
21/072 • • Haltères, barres à boules ou similaires **[5]**
21/075 • • • à poids variables **[5]**
21/078 • • Dispositifs pour l'exercice, en position allongée sur le dos, des muscles extenseurs des bras **[5]**
21/08 • • ancrés à une extrémité
21/16 • Supports d'ancrage des dispositifs résistants à friction
21/22 • Dispositifs résistants avec masses tournantes
21/28 • Dispositifs utilisables par deux personnes en opposition

22/00 Appareils d'exercice spécialement adaptés à l'entraînement du système cardio-vasculaire, pour exercer l'agilité ou la coordination des mouvements (aspect résistance A63B 21/00; leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00) **[5]**
22/02 • avec des tapis roulants sans fin **[5]**
22/04 • avec des marches mobiles **[5]**
22/06 • avec un mouvement de pédalier (supports pour bicyclettes A63B 69/16; monocycles B62K 1/00) **[5]**
22/08 • • pour les jambes **[5]**
22/10 • • pour les bras **[5]**
22/12 • • simultanément pour les jambes et les bras **[5]**
22/14 • Plates-formes pour effectuer un mouvement alternatif en rotation autour d'un axe vertical **[5]**
22/16 • Plates-formes pour effectuer un mouvement de basculement autour d'un axe horizontal; Tambours d'équilibre; Planches d'équilibre ou similaires **[5]**
22/18 • avec des éléments ayant un mouvement circulaire ou rotatif engendré par des mouvements d'oscillation de l'utilisateur (cerceaux de sport A63B 19/00) **[5]**
22/20 • utilisant des roues, des rouleaux, des roulettes ou similaires déplacés sur le sol ou sur toute autre surface durant l'exercice **[5]**

23/00 Appareils d'exercice spécialement adaptés à des parties déterminées du corps (A63B 22/00 a priorité; aspect résistance A63B 21/00; leurs commandes électriques ou électroniques A63B 24/00; dispositifs pour exercer ou fortifier les doigts ou les bras tout en enseignant la manipulation de claviers G09B, p.ex. G09B 15/06) **[5]**
23/02 • pour l'abdomen, la colonne vertébrale, le torse ou les épaules
23/025 • pour la tête ou le cou **[5]**
23/03 • • pour les muscles du visage **[5]**
23/035 • pour les membres, c. à d. supérieurs ou inférieurs, p.ex. en même temps **[5]**
23/04 • • pour les membres inférieurs **[5]**
23/08 • • • pour les articulations des chevilles **[5]**
23/10 • • • pour les pieds ou les orteils **[5]**
23/12 • • pour les membres supérieurs **[5]**
23/14 • • • pour les articulations des poignets **[5]**
23/16 • • • pour les mains ou les doigts **[5]**
23/18 • pour améliorer la fonction respiratoire **[5]**
23/20 • pour les muscles du vagin **[5]**

24/00 Commandes électriques ou électroniques pour les appareils d'exercice des groupes A63B 1/00-A63B 23/00 [5]

25/00 Echasses ou analogues
25/02 • Echasses élastiques
25/04 • avec roues
25/06 • Chaussures montées avec échasses pour allonger le pas
25/08 • Béquilles de saut, p.ex. béquilles à ressort
25/10 • Chaussures pour rebondir élastiquement, fixées au pied

26/00 Appareils d'exercice non couverts par les groupes A63B 1/00-A63B 25/00 [5]

Grimper; Alpinisme

27/00 Appareils pour grimper aux mâts, aux arbres ou similaires (ceintures de sécurité pour grimpeurs A62B 35/00)
27/02 • Dispositifs à fixer aux pieds pour grimper aux mâts cylindriques
27/04 • Dispositifs à fixer aux pieds pour grimper aux mâts profilés

29/00 Matériel d'alpinisme (casques A42B 3/00; dispositifs antidérapants pour chaussures, p.ex. griffes d'alpinisme, A43C 15/00; masques ou casques respiratoires pour l'emploi à haute altitude A62B 18/00; piolets B25D 7/00) **[3]**
29/02 • Cordes ou accessoires, p.ex. pour avalanches; Moyens pour indiquer où se trouvent des personnes ensevelies accidentellement, p.ex. dans la neige
29/04 • Echelons d'escalade (fixés de façon permanente E06C 9/04)
29/08 • Equipement à main pour grimpeurs

Natation

31/00 Accessoires de natation (enseignement de la natation A63B 69/10-A63B 69/14; sauvetage dans l'eau B63C 9/00)
31/02 • Gants de natation
31/04 • • avec dispositions pour agrandir la surface propulsive
31/08 • Palmes, ailerons ou autres aides à la natation tenus par les, ou attachés aux, mains, bras, pieds ou jambes (A63B 31/18 a priorité; portés comme des gants A63B 31/02) **[3]**
31/10 • • tenus par les, ou attachés aux, mains ou pieds **[3]**
31/11 • • • attachables seulement aux pieds **[3]**
31/12 • • tenus par les, ou attachés aux, bras ou jambes **[3]**
31/14 • • à clapets
31/16 • • avec dispositions pour faire varier la surface active
31/18 • Accessoires de natation avec effet propulsif simultanément par les mains et les pieds

33/00 Equipement de natation pouvant être fixé à la tête, p.ex. casques, lunettes de nageurs (appareils respiratoires, p.ex. tubes respiratoires, B63C 11/12)

35/00 **Châssis de natation avec mécanismes de propulsion mus par le nageur ou par un moteur** (autres bâteaux ou structures flottantes analogues de plaisance ou de sport B63B 35/71, B63B 35/73; engins automoteurs de plongée ou engins analogues B63C 11/46)
35/02 • en forme de queue de poisson
35/04 • avec des roues à aubes
35/06 • avec des pales ou éléments flottants jumelés
35/08 • à propulseur mécanique
35/10 • • manœuvré par le nageur
35/12 • • manœuvré par un moteur

Balles

37/00 **Balles pleines; Billes** (poids A63B 65/06)
37/02 • Noyaux particuliers
37/04 • • Noyaux rigides
37/06 • • Noyaux élastiques
37/08 • • Noyaux liquides; Noyaux plastiques
37/10 • • à centre de gravité excentré
37/12 • Revêtements particuliers
37/14 • Surfaces particulières

39/00 **Balles creuses à volume constant**
39/02 • Dispositions pour maintenir la pression
39/04 • • Balles creuses auxquelles on peut rendre leur forme par insufflation au moyen de piqûres suivies d'auto-obturation
39/06 • Revêtements particuliers
39/08 • • faits de deux moitiés

41/00 **Balles creuses gonflables, ballons**
41/02 • Vessies
41/04 • • Fermetures de vessies
41/08 • Enveloppes de balles; Leurs fermetures
41/10 • Vessies formant l'enveloppe
41/12 • Outils ou appareils pour gonfler ou fermer les balles

43/00 **Balles avec dispositifs particuliers**
43/02 • avec manche
43/04 • à centre de gravité excentré ou avec un moyen pour changer le centre de gravité (balles pleines A63B 37/10)
43/06 • à dispositifs lumineux

45/00 **Appareils ou méthodes pour fabriquer les balles** (travail des matières plastiques ou des substances à l'état plastique B29)
45/02 • Marquage des balles

47/00 **Dispositifs pour la manipulation ou le traitement des balles**
47/02 • pour le ramassage
47/04 • pour le nettoyage des balles (appareils pour nettoyer des boules, comme accessoires pour boulodromes ou jeux de boules de tables A63D 5/10)

Raquettes, battes ou autres accessoires pour jeux de balles

49/00 **Raquettes de tennis, de volants ou de jeux analogues**
49/02 • Cadres
49/04 • • avec dispositifs d'équilibrage
49/06 • • à fentes
49/08 • • à manches de structure particulière
49/10 • • faits de matériaux non métalliques autres que le bois
49/12 • • métalliques
49/14 • • Dispositifs de protection fixés au cadre
49/16 • Presses
49/18 • Enveloppes

51/00 **Cordage des raquettes**
51/02 • Boyaux; Succédanés
51/04 • • Structures en feuilles utilisées comme moyen de remplacement
51/06 • Cordages double face
51/08 • Cordage diagonal
51/10 • Renforcement du cordage
51/12 • Dispositifs ménagés dans ou sur la raquette pour le réglage de la tension des cordes
51/14 • Dispositifs pour encordage des raquettes
51/16 • • Machines ou appareils pour l'encordage pendant la fabrication

53/00 **Clubs de golf**
53/02 • Raccords entre le manche et la tête
53/04 • Têtes
53/06 • • ajustables
53/08 • avec des dispositions particulières pour faire varier l'impact
53/10 • Manches non métalliques
53/12 • Manches métalliques
53/14 • Poignées
53/16 • • ajustables

55/00 **Sacs pour clubs de golf; Râteliers pour clubs de golf à disposer sur le parcours**
55/02 • avec compartiments pour balles
55/04 • Supports avec dispositifs d'ancrage sur le terrain
55/06 • • Sacs à trépieds ou supports debout analogues
55/08 • Transporteurs à roues pour sacs de golf
55/10 • Râteliers pour clubs de golf à disposer sur le parcours

57/00 **Accessoires pour jouer au golf, p.ex. porte-tees, tees**

59/00 **Battes, raquettes, ou similaires, pour autres jeux** (battes avec balle asservie A63B 67/20)
59/02 • pour crosse canadienne, pelote ou jeux similaires
59/04 • pour tennis de table
59/06 • pour baseball, thèque ou jeux similaires
59/08 • pour cricket
59/10 • pour croquet
59/12 • pour hockey
59/14 • pour hockey sur glace
59/16 • pour polo
59/18 • Cannes circulaires pour autres jeux

61/00 **Filets de tennis ou accessoires pour le tennis ou jeux analogues**
61/02 • Piquets; Piquets montés pour pouvoir tourner
61/04 • Dispositifs pour tendre ou régler les filets

63/00 **Cibles ou buts pour jeux de balle** (porte-tees A63B 57/00)
63/02 • montés rigidement (A63B 63/08 a priorité) **[3]**
63/04 • réglables ou pivotables (A63B 63/08 a priorité) **[3]**
63/06 • Cibles tournantes
63/08 • à orifice horizontal pour la balle, p.ex. pour le basket-ball **[3]**

65/00 **Objets à lancer** (jouets à lancer A63H 33/18)
65/02 • Javelots, épieux ou analogues
65/04 • Marteaux
65/06 • Poids
65/08 • Boomerangs
65/10 • Disques; Palets
65/12 • Appareils de lancement de balles avec ou sans récepteurs

67/00 **Jeux sportifs non prévus dans les groupes A63B 1/00-A63B 65/00**
67/02 • Jeux de golf particuliers p.ex. golf miniature
67/04 • Jeux de table pour exercices physiques, à l'instar des jeux de plein air, p.ex. tennis de table (autres jeux de table A63F)
67/06 • Jeux à faire voltiger des anneaux ou des disques
67/08 • Jeux à jongler ou à faire tournoyer des balles en tant que jeu d'adresse
67/10 • Jeux comportant des objets suspendus par un fil ou pouvant osciller, p.ex. des balles, des objets pointus en forme d'oiseaux ou d'autres animaux, pour viser et frapper des cibles (jeux utilisant une batte avec balle asservie A63B 67/20; jeux de quilles à boules asservies A63D 7/00)
67/12 • Jeux d'adresse à lancement d'objets
67/14 • Curling, galets; Autres jeux analogues avec objets à faire glisser
67/16 • Diabolos ou jeux de lancement par enroulement
67/18 • Badmington, volants ou autres jeux avec projectiles empennés
67/20 • Jeux utilisant une batte avec balle asservie **[3]**
67/22 • • la batte comportant un ou plusieurs trous **[3]**

69/00 **Appareils d'entraînement ou appareils destinés à des sports particuliers** (entraînement des parachutistes B64D 23/00)
69/02 • pour l'escrime
69/04 • simulant les mouvements du cheval (animaux-jouets à chevaucher A63G 19/00)
69/06 • pour canotage ou aviron
69/08 • • en bassins
69/10 • Appareils pour apprendre à nager, utilisés hors de l'eau
69/12 • Aménagements en piscine pour apprendre à nager
69/14 • • Châssis, planches pour apprendre à nager
69/16 • pour cyclisme
69/18 • pour ski
69/20 • Punching-balls
69/22 • • montés sur, ou suspendus à, des supports fixes
69/24 • • montés sur, ou suspendus à, des supports mobiles
69/26 • • • attachés au corps humain
69/28 • • Ballons portant des attaches en des points opposés
69/30 • • • attaches à ressort ou élastiques
69/32 • • avec dispositifs indicateurs
69/34 • Mannequins pour boxe ou football
69/36 • pour le golf
69/38 • pour le tennis
69/40 • Dispositifs fixés à demeure pour la projection de balles (boîtes de lancement de pigeons artificiels F41J 9/18)

71/00 **Accessoires pour jeux ou sports non couverts dans les groupes A63B 1/00-A63B 69/00** (accessoires pour donner le départ A63K 3/02)
71/02 • pour jeux sportifs de plein air ou de gymnase
71/04 • pour jeux d'intérieur ou de salon
71/06 • Dispositifs indicateurs ou de marque pour jeux ou joueurs
71/08 • Moyens protecteurs du corps pour joueurs ou sportifs (vêtements de protection destinés aux sports A41D 13/00)
71/10 • • pour la tête (en forme de casquettes ou de coiffures A42B 1/08; casques A42B 3/00)
71/12 • • pour le corps ou les jambes
71/14 • • pour les mains, p.ex. gants de baseball, de boxe ou de golf (doigtiers pour le tir à l'arc F41B 5/16)
71/16 • • • pneumatiques